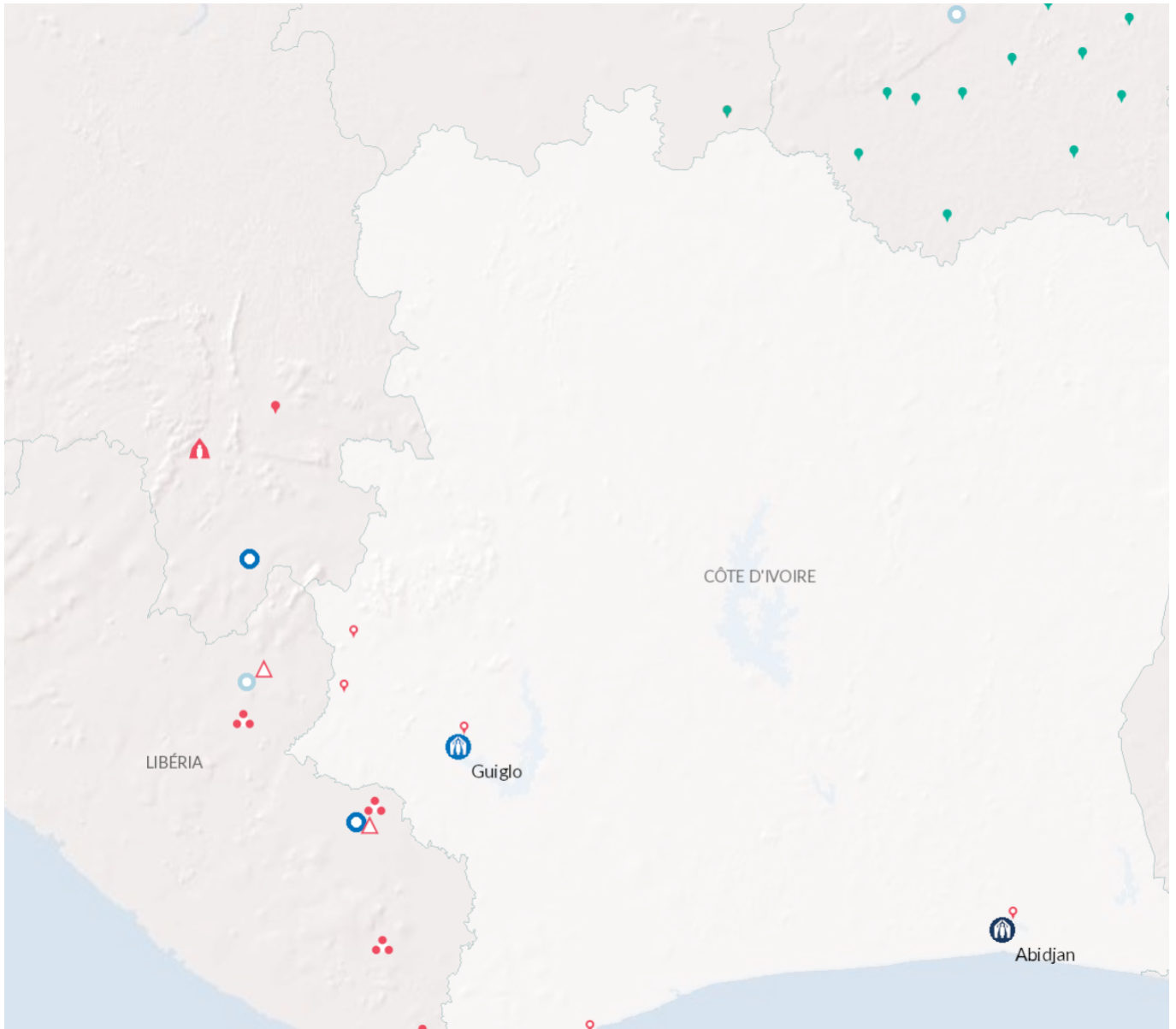




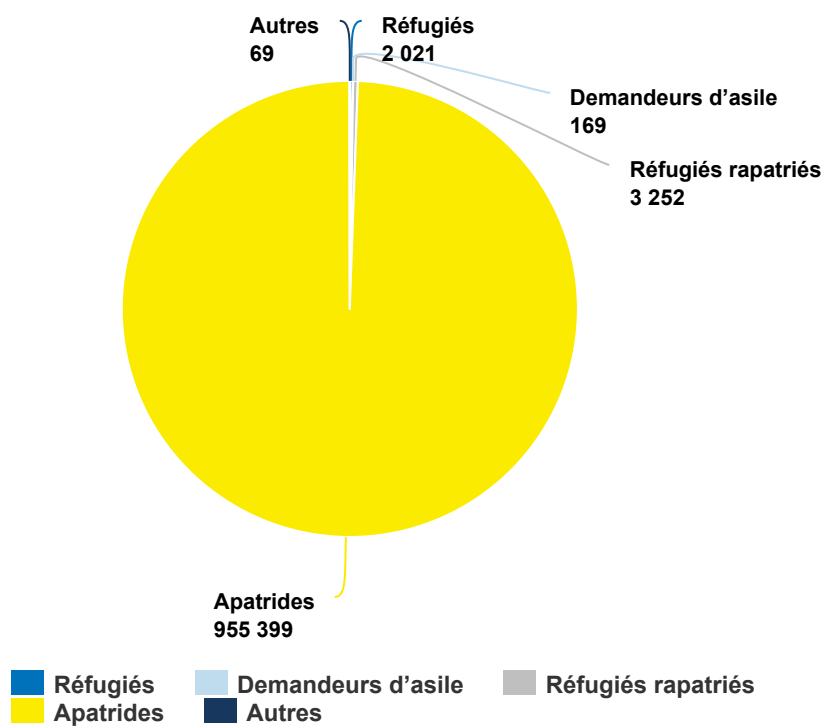
Opération: Côte d'Ivoire



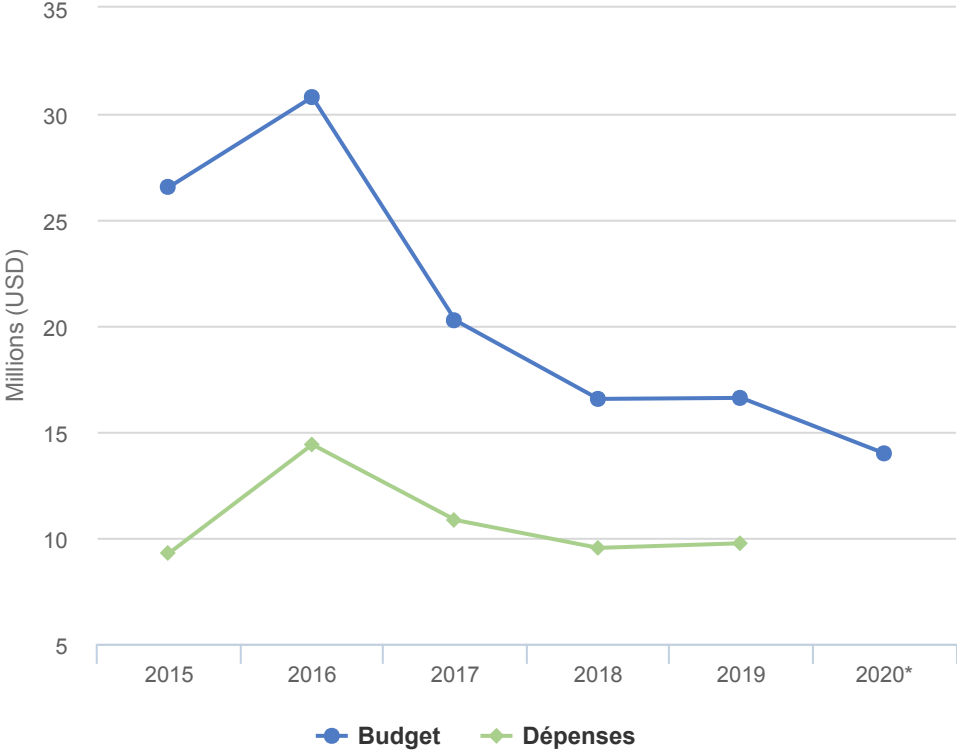
Personnes relevant de la compétence du HCR

+ 38% EN 2019

2019	960,910
2018	696,972
2017	702,415



Budgets et Dépenses - Côte d'Ivoire



Contexte opérationnel

Les élections présidentielles étant prévues pour fin 2020, le pays a connu une certaine instabilité politique en 2019. Un certain nombre de mesures ont été prises par le gouvernement pour moderniser les services essentiels et les institutions, notamment l'adoption de nouvelles lois pour réformer le système d'état civil, le système de justice pénale et certains secteurs du droit de la famille, qui ont soutenu les efforts en cours pour réduire l'apatridie.

L'adoption d'un plan d'action national pour éradiquer l'apatridie a été reportée à début 2020 malgré le plaidoyer du HCR. Si les raisons du report étaient liées à des considérations politiques, certaines actions du plan ont toutefois été mises en œuvre par le gouvernement au cours de l'année.

De même, le projet de loi sur l'asile, qui constitue une étape importante pour élargir l'espace de protection et les opportunités de solutions durables, n'a pas été adopté pendant l'année. Les personnes relevant de la compétence du HCR ont continué d'être incluses dans le plan de développement national et d'avoir accès aux services nationaux, y compris à la couverture de santé universelle.

Tendances démographiques

En décembre 2019, la Côte d'Ivoire accueillait plus de 2000 réfugiés et près de 200 demandeurs d'asile. Par ailleurs, environ 1,66 million de personnes étaient exposées à un risque d'apatridie.

Quelque 3300 réfugiés ivoiriens ont été rapatriés au cours de l'année.

Chiffres clés

- 2 200 aides en espèces sectorielles ou bons d'achat ont été distribués aux rapatriés.
- 1 000 personnes relevant de la compétence du HCR se sont vu délivrer des documents d'identité, avec l'aide du HCR.
- 500 rapatriés ont bénéficié d'une aide pour les abris et 100 abris à long terme/permanents ont été fournis aux rapatriés.
- 400 réfugiés ont bénéficié d'aides en espèces et 700 réfugiés ayant des besoins spécifiques ont reçu une aide autre qu'en espèces.
- 200 personnes relevant de la compétence du HCR ayant des besoins spécifiques ont bénéficié d'une aide spéciale pour accéder à des abris et des moyens de subsistance.
- 200 enfants réfugiés ont été inscrits à l'école primaire et 200 dans l'enseignement secondaire.

Principales réalisations

- Des efforts ont été réalisés pour éradiquer l'apatridie, notamment en collaboration avec le gouvernement (plus de 100 agents gouvernementaux ont bénéficié d'une formation et des conseils techniques ont été fournis dans plus de 1000 cas). En outre, plus de 1500 apatrides ont bénéficié d'une aide pour leur enregistrement à l'état civil ou la délivrance de documents ; 900 personnes de nationalité indéterminée ont bénéficié d'une aide pour faire confirmer leur nationalité ; 600 personnes relevant de la compétence du HCR ont été enregistrées et se sont vu délivrer des documents par le biais d'une procédure permettant un enregistrement tardif des naissances ; plus de 400 apatrides ont bénéficié d'une aide juridique.
- La réintégration a également été une priorité du HCR, grâce à la mise en œuvre de quatre campagnes de sensibilisation communautaire sur la coexistence pacifique et la cohésion communautaire et cinq campagnes sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre (touchant quelque 1600 personnes). Dans le même temps, 200 personnes relevant de la compétence du HCR ont été inscrites dans des institutions nationales pour suivre des formations professionnelles certifiées.

Besoins non satisfaits

La « feuille de route vers des solutions durables » n'était financée qu'à hauteur de 40% à la fin de 2019. En conséquence, concernant les rapatriés, le HCR a seulement pu :

- Satisfaire les besoins d'une minorité de rapatriés vulnérables par le biais d'un nombre réduit d'activités de coexistence pacifique.
 - Fournir un soutien limité pour les abris aux rapatriés les plus vulnérables.
 - L'accès à l'enseignement supérieur, l'aide médicale pour les personnes souffrant de maladies graves ou chroniques, la délivrance de cartes d'identité de réfugiés à tous les réfugiés et les ressources pour la protection de l'enfance et la prévention des violences sexuelles et de genre figurent parmi les autres besoins non satisfaits pour les réfugiés et les demandeurs d'asile.
-